



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

## UN DON PERMET LA PROTECTION DE PRÈS DE 24 HECTARES DE MILIEUX NATURELS À BOLTON-EST

**Bolton-Est, Québec (12 février 2024)** – Corridor appalachien et Conservation des vallons de la Serpentine (CVS) sont fiers d’annoncer la protection à perpétuité d’une superficie de 23,78 hectares (59 acres) de milieux forestiers, humides et hydriques dans la municipalité de Bolton-Est.

Un énorme merci à madame Brien Dandurand pour son généreux don écologique. Ce milieu riche en biodiversité, situé en plein cœur d’un noyau d’habitats non loin du mont Chagnon, est maintenant protégé à perpétuité. Cette superficie s’ajoute aux 445 ha déjà protégés par CVS dans le bassin versant du ruisseau de la Serpentine.

### À CHAQUE PROJET DE CONSERVATION, SON HISTOIRE

L’intention qui motive un ou une propriétaire à protéger son patrimoine naturel varie grandement d’un projet à l’autre. En effet, chaque projet présente des spécificités. Les organismes de conservation jouent donc un rôle essentiel dans l’accompagnement des propriétaires, pour les conseiller et répondre adéquatement à leurs attentes et à leurs interrogations.

Le projet de madame Brien Dandurand ne fait pas exception. Il y a plus de 12 ans déjà, un lien de confiance s’est tissé entre CVS et la propriétaire. C’est toutefois en 2019 que ce projet a réellement démarré. Les différentes options de conservation volontaire ont été évaluées, la servitude de conservation notamment, avant que madame Brien Dandurand, de concert avec ses enfants, ne choisisse de céder les pleins titres via un don écologique à CVS.

### INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE INDÉNIABLE

La nouvelle aire protégée est composée de milieux forestiers matures ainsi que de milieux humides et hydriques omniprésents comptant près de 10 hectares de marécages arborescents et de marais.

Les travaux d’inventaire écologique ont permis de confirmer la présence de la dentaire à deux feuilles et de la matteuccie fougère-à-l’autruche, deux espèces désignées vulnérables à la récolte au Québec. Pour ce qui est de la faune, c’est une riche biodiversité qui est présente sur la propriété. Plusieurs mammifères comme le castor du Canada, le cerf de Virginie, le lièvre d’Amérique, ainsi que la chauve-souris argentée et la chauve-souris cendrée ont été recensés.



Ces deux espèces de mammifères ailés sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

Du côté de la faune aviaire, 45 espèces ont été répertoriées. Parmi elles, 13 espèces sont jugées prioritaires par le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et Changement climatique dans la portion québécoise de la région de conservation des oiseaux de la forêt septentrionale de l'Atlantique (RCO 14-Qc), telle que définie par l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord<sup>1</sup> (ICOAN) dont le bruant à gorge blanche, la paruline à collier, la paruline bleue, la paruline couronnée, le pic flamboyant, ainsi que le viréo à tête bleue.

*« Une fois de plus, le modèle unique de collaboration entre Corridor appalachien et ses membres affiliés, dans ce cas-ci, Conservation des vallons de la Serpentine (CVS), aura fait ses preuves. Une collaboration qui s'appuie sur les forces vives de chacune des organisations et crée une véritable synergie pour maximiser les gains en conservation dans la région. Nous sommes heureux d'avoir apporté notre expertise et notre soutien aux deux parties, tout au long du projet, et d'avoir ainsi facilité sa réalisation. Nous saluons tout particulièrement la remarquable générosité de Madame Brien Dandurand et espérons que son geste inspire d'autres propriétaires à considérer la conservation pour l'avenir de leur propriété »* souligne Mélanie Lelièvre, directrice générale de Corridor appalachien.

La protection de ce milieu n'aurait pu être possible sans la grande générosité de madame Brien Dandurand via le don écologique. Dorénavant, la pérennité de l'aire protégée est sous la responsabilité de CVS qui veillera à surveiller l'intégrité écologique de la propriété. Pour ce faire, CVS a mis en place un fonds de dotation qui permettra de financer les dépenses courantes de gestion et d'intendance. Pour créer ce fonds de dotation et couvrir l'ensemble des dépenses afférentes au projet, Corridor appalachien et CVS tiennent à remercier les bailleurs de fonds suivants pour leurs contributions essentielles : le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) par le biais du Projet de partenariat pour les milieux naturels, la Fondation de la faune du Québec, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le programme NMBCA (Neotropical Migratory Bird Conservation Act) de l'agence U.S. Fish and Wildlife Service du gouvernement américain, ainsi que la Municipalité de Bolton-Est.

Rappelons que le MELCCFP a octroyé une aide financière de plus de 53 millions de dollars à Conservation de la nature Canada pour son Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN) et que ECCC a octroyé une aide financière à Nature-Action Québec dans le cadre du Fonds de la nature du Canada et de son programme Défi.

---

<sup>1</sup> L'ICOAN vise à protéger, rétablir et renforcer les populations et les habitats des oiseaux de l'Amérique du Nord par le biais d'activités qui reposent sur des principes scientifiques objectifs et une gestion efficace.



« Accompagner un(e) propriétaire dans son projet de protéger une partie de son patrimoine n'est jamais une mince affaire. Tous les scénarios se doivent d'être étudiés afin de retenir celui qui répond le plus aux attentes et objectifs des propriétaires et de leurs proches. Les liens que tissent les organismes de terrain, comme CVS avec leur communauté, sont au cœur de leurs actions. Nous sommes reconnaissants à Mme. Brien Dandurand pour sa confiance envers CVS tout au long du processus. Nous veillerons à ce que sa volonté de protéger les écosystèmes existants sur ce territoire soit respectée à perpétuité. » souligne Giuseppe (Joe) Marino, président de CVS.

À l'échelle régionale, l'acquisition s'intègre à la stratégie de conservation qui vise à préserver les rares noyaux d'habitats peu ou non fragmentés de plus de 10 000 hectares dans le sud du Québec. Elle représente une contribution directe à la préservation d'un noyau d'habitats de plus de 16 900 hectares sur le territoire de Corridor appalachien.

- 30 -

## À PROPOS

**Conservation des vallons de la Serpentine (CVS)** est née en 2006 de valeurs communes et d'un désir collectif de protéger un secteur riche en milieux naturels et en espèces. Aujourd'hui, plus de 80 membres soutiennent la cause et permettent à CVS de faire son chemin. Cet engagement est unique et se traduit notamment par des activités récréo-éducatives ouvertes au public portant sur la richesse de nos forêts ainsi qu'une fête annuelle; un incontournable, qui permet de réunir ces personnes sensibles aux questions environnementales. CVS protège quelque 469 hectares de terres, dont plus de 332 lui appartiennent en titres propres. L'autre partie est constituée de servitudes de conservation que lui ont consenties des propriétaires privés. Toutes ces terres sont protégées à perpétuité. [conservationserpentine.org](http://conservationserpentine.org)

Le **Projet de partenariat pour les milieux naturels (PPMN)** est une subvention de plus de 53 millions de dollars échelonnée sur quatre ans, accordée par le gouvernement du Québec à Conservation de la nature Canada. Il prévoit, par l'établissement de partenariats financiers avec les organismes de conservation de la province, un soutien à la réalisation d'initiatives de conservation volontaire en vue d'assurer la protection de milieux naturels d'intérêt. Le PPMN vise ainsi à développer et à consolider le réseau québécois d'aires protégées situées en terres privées.

**Conservation de la nature Canada (CNC)** est la force rassembleuse au pays pour la sauvegarde de la nature. Par la conservation permanente de vastes territoires, CNC apporte des solutions à la double crise du déclin rapide de la biodiversité et des changements climatiques. Partenaire de confiance, CNC œuvre aux côtés de particuliers, de communautés, d'entreprises et de gouvernements afin de protéger et veiller sur nos aires naturelles les plus importantes. Depuis 1962, CNC a mobilisé la population canadienne pour conserver et restaurer plus de 15 millions d'hectares. Au Québec, près de 50 000 hectares ont été protégés. CNC est un organisme de bienfaisance enregistré.

Avec la nature, CNC crée un monde prospère. Pour en savoir plus : [conservationdelanature.ca](http://conservationdelanature.ca)



Depuis plus de 37 ans, **Nature-Action Québec**, un organisme à but non lucratif, a pour mission de guider les personnes et les organisations dans l'application de meilleures pratiques environnementales. L'organisme œuvre avec les municipalités, les entreprises, les organismes communautaires et les citoyens à la réalisation de projets concrets contribuant à améliorer l'environnement, la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population québécoise.

Le **Fonds de la nature du Canada** favorise la protection de la biodiversité du Canada par la création d'aires protégées et de conservation ainsi qu'au moyen d'initiatives qui contribuent au rétablissement des espèces en péril. Le Fonds s'adresse aux organismes sans but lucratif et aux organisations autochtones, aux provinces, aux territoires ainsi qu'à d'autres intervenants.

Pour en savoir plus : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/patrimoine-naturel/fonds.html>

Le **Programme des dons écologiques** offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et la Loi sur les impôts du Québec, il procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible. Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité.

Pour plus d'information : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/programme-dons-ecologiques/apercu.html>

La **Fondation de la faune du Québec** a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, de milliers de donateurs et de nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 1987 plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant ainsi un véritable mouvement faunique. [fondationdelafaune.qc.ca](http://fondationdelafaune.qc.ca)

**Corridor appalachien** est un organisme de conservation à but non lucratif ayant fêté ses 20 ans en 2022. Sa mission est de protéger les milieux naturels et la biodiversité de la région des Appalaches du sud du Québec. Par la mise en œuvre de sa stratégie de conservation, Corridor appalachien procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable. Au total, de 17 organisations locales ont le statut de membres affiliés de Corridor appalachien. Ensemble, elles contribuent à accélérer et à augmenter le nombre de projets de conservation réalisés sur le territoire. Depuis le début de ses activités, l'étendue des aires protégées par Corridor appalachien et ses partenaires est maintenant de plus de 16 000 hectares. [www.corridorappalachien.ca](http://www.corridorappalachien.ca)

## CONTACTS

Frédérique Vuillermoz  
Corridor appalachien  
[frederique.vuillermoz@corridorappalachien.ca](mailto:frederique.vuillermoz@corridorappalachien.ca)  
Cell : 450-543-4999

Gilles Gagnon  
Responsable des communications  
Conservation des vallons de la Serpentine  
[gigagnon@sympatico.ca](mailto:gigagnon@sympatico.ca)

